



Communiqué de presse

31 octobre 2017

Réforme de l'enseignement supérieur : des espoirs et des craintes

La FCPE a pris connaissance des annonces faites ce lundi par les ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'Education nationale. Certaines mesures semblent aller dans le sens d'une meilleure réussite des jeunes, comme l'implication du lycée dans la préparation du parcours d'orientation et aux méthodes de l'enseignement supérieur. La FCPE demande depuis longtemps une continuité entre lycée et enseignement supérieur et une véritable politique d'éducation et de formation du bac-3/bac+3. Elle défend également le principe de l'orientation choisie, car c'est un levier de motivation et donc de réussite des élèves, ce que le ministère semble avoir entendu.

Toutefois, ce principe ne s'appliquera pas dans les filières en tension, si le nombre de places est insuffisant. Le dossier de l'élève sera pris en compte pour faire le tri entre ceux qui peuvent accéder à la filière de leur choix et les autres, qui devront choisir une orientation par défaut, là où il reste de la place. C'est une sélection qui ne dit pas son nom. C'est le manque de places disponibles qui fixe les conditions d'accès dans certaines filières de l'université. Si des mesures d'urgence pour la rentrée prochaine étaient nécessaires, la réponse apportée par le gouvernement entérine une mesure que la FCPE ne peut accepter.

Pour la FCPE, c'est donc une réforme en demi-teinte car les moyens ne sont pas mis pour que chaque jeune désireux de se former puisse réussir dans son projet d'orientation. En effet, elle est sous-financée, ce qui laisse présager des difficultés de mise en œuvre, une aggravation du manque de places et donc des promesses faites à la jeunesse qui ne seront pas tenues.

La question des pratiques pédagogiques qui est ré-ouverte par ce projet de réforme représente un axe central si l'on veut favoriser la réussite de tous, comme l'accompagnement de chacun dans la construction et la réalisation de son projet. Mais cette question demande des moyens et une réforme en profondeur du lycée et de l'enseignement supérieur. C'est ce que la FCPE continuera de porter dans le cadre de cette réforme et de celle à venir sur le bac et les trois voies du lycée.

La FCPE demande par conséquent que les syndicats lycéens soient associés à la concertation qui doit encore se poursuivre.

Laurence Guillermou
chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris Cedex 11